

Vertou, le 16 octobre 2023

Monsieur le Président
SYLOA
1ter, avenue de la Vertonne
44120 VERTOU

Dossier suivi par : Justine VAILLANT
Mail : secretariat.cle@syndicatloireaval.fr
Réf. : JV-2023-10-0174

Objet : Avis du bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire

Monsieur le Président

Vous m'avez adressé, pour avis de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire, le projet de Contrat Territorial Eau (CTEau) 2024-2026 du sous-bassin versant de référence « Goulaine, Divatte, Robinets », porté par le SYLOA.

L'annexe 1 du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE Estuaire de la Loire en vigueur identifie les enjeux et les objectifs prioritaires suivants pour les sous-bassins versants « Goulaine » et « Divatte Haie d'Alot » :

Goulaine

Enjeux	Objectifs
Cohérence et organisation	Définir en concertation un schéma de gestion des ruissellements répondant aux besoins de limiter : - les transferts de pollution diffuse (phosphore, phytosanitaires) issus des ruissellements urbains, de la viticulture, du maraîchage, etc. - les phénomènes d'érosion (sable, etc.) - les phénomènes d'inondation, et assurer un état satisfaisant des berges et du lit de la rivière. Prendre les moyens techniques et d'animation nécessaire à sa mise en œuvre
Qualité des milieux	Conforter la gestion hydraulique du marais et assurer une préservation des zones humides
	Restaurer, entretenir les cours d'eau et renforcer l'outil technique de gestion
	Assurer la transparence migratoire des ouvrages
Qualité des eaux	Réduire les phénomènes d'eutrophisation (pollution diffuse et ponctuelle issue de l'amont du BV)
	Expérimenter et évaluer dans un bassin versant la limitation des ruissellements (techniques généralisables et répondant aux spécificités des activités agricoles du territoire)
	Définir au cas par cas les modalités d'implantation et de gestion des points de rejets des stations d'épuration en particulier pour celles proches du marais. Prévoir un volet biologique dans le dispositif de suivi d'impact des ouvrages d'épuration.

Divatte Haie d'Alot

Enjeux	Objectifs
Cohérence et organisation	Vérifier l'opportunité d'élargir l'aire de compétence de l'EPCI chargé de la gestion de la Divatte à l'ensemble des cours d'eau du bassin versant
	Définir en concertation un schéma de gestion des ruissellements répondant aux besoins de limiter les transferts de pollution diffuse (phosphore, phytosanitaires). Prendre les moyens techniques et d'animation nécessaire à sa mise en œuvre.
Qualité des milieux	Poursuivre voire développer la restauration et l'entretien des cours d'eau
Qualité des eaux	Réduire les phénomènes d'eutrophisation (pollution diffuse et ponctuelle issue de l'amont du BV)

Pour rappel, le SAGE Estuaire de la Loire actuellement en révision, et dont le projet a été validé par la CLE le 13 décembre 2022, est dans l'attente de la publication de l'arrêté interpréfectoral pour son approbation.

La date de publication n'étant pas connue, le projet de CTEau « Goulaine, Divatte, Robinets » a donc aussi été analysé par le bureau de la CLE au regard du PAGD et du règlement du SAGE validés en décembre par la CLE.

Le tableau, ci-dessous, liste les actions principales du contrat 2024-2026 du sous-bassin versant de référence « Goulaine, Divatte, Robinets », en lien avec le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le règlement du SAGE Estuaire de la Loire en vigueur ainsi que ceux du nouveau SAGE.

	SAGE en vigueur	Nouveau SAGE	Actions et objectifs du projet de contrat
Enjeu	Cohérence et organisation	Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre et accompagnement des actions du programme : animation SYLOA sur le sous-bassin versant de référence et secrétariat, plan de communication et de sensibilisation - Mise en place de COPIL, COTECH, etc. - Suivis : qualité de l'eau, avant/après travaux, piscicoles, faune/flore - Etude bilan du CT Eau 2024-2026 et élaboration du CT Eau 2027-2029 - Accompagnement des collectivités (urbanisme) - Multiples acteurs associés à l'élaboration et au suivi du CT Eau - Plusieurs maîtrises d'ouvrages - Etc.
Dispositions	C&O4 et C&O8	G2-1, G2-6 et G3-4	
Enjeu	Qualité de l'eau		<ul style="list-style-type: none"> - Echanges et suivi des avancées des projets de réhabilitation et de traitement sur les enjeux qualité de l'eau - Echanges avec les EPCI-fp notamment sur les données de suivi des rejets de STEP - Inventaire des éléments structurants du paysage (1er CT Eau pour Goulaine-Divatte, 2ème CT Eau pour Robinets) - Poursuite du diagnostic ruissellement sur les zones de priorité 1
Dispositions	QE12, QE13 et QE20	QE2-4, QE3-1, QE3-3, QE3-4, QE3-5, QE3-8, QE3-9 et QE3-12	

			<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de haies, de zones tampons agricoles et d'aménagements parcellaires anti-transferts - Pré diagnostic agricole / diagnostics individuels avec définition d'un plan d'action individuel avec des objectifs d'amélioration d'indicateurs / suivi et accompagnement individuel à la suite du diagnostic - Diagnostic et accompagnement pour des plans d'aménagement durables des abords maraîchers - Mise en place de MAEC pour ceux n'étant pas dans le dispositif de suivi - Organisation de journées de formations/démonstrations agricoles / Création et diffusion d'une lettre d'information agricole pour promouvoir les actions du CT Eau et les bonnes pratiques - Etude sur les critères socio-psychologiques permettant de comprendre les représentations des agricultures sur l'agriculture biologique - Appui à l'émergence d'une filière bois associée aux plantations - Maintien des surfaces en herbe
Enjeu	Estuaire		- Réponse au travers du Contrat pour la Loire et ses Annexes (CLA) 2021-2026 Réponse au travers du Contrat pour la Loire et ses Annexes (CLA) 2021-2026
Dispositions		E2-3	
Enjeu	Qualité des milieux		<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire des zones humides et des zones d'expansion de crues (1er CT Eau pour Goulaine-Divatte, 2ème CT Eau pour Robinets) - Restauration de mares et/ou zones humides en zone prioritaire - Retrait de sédiments pour la restauration des canaux de marais et suivi des sédiments, travaux sur ripisylve - Réflexion sur les dysfonctionnements morphologiques des canaux en marais - Restauration de la continuité en marais avec la pose de passerelles - Arrachage et exportation d'espèces végétales envahissantes - Suivi indicateurs trophiques en marais - Etudes pour le rétablissement de la continuité écologique (dont 1 ouvrage prioritaire SAGE en CT1 + 1 ouvrage prioritaire SAGE au 2ème CT Eau) - Effacement d'ouvrages - Amélioration du franchissement piscicole sur des petits ouvrages - Etude d'inventaire des plans d'eau en zonage prioritaire 1 (1er CT Eau pour Goulaine-Divatte, 2ème CT Eau pour Robinets) - Etudes de restaurations hydromorphologiques de cours d'eau en zone prioritaire - Travaux de restauration morphologique : reméandrage, remise en fond de vallée, réductions
Dispositions	QM1, QM6, QM11, QM12, QM14, QM15 et QM19	M1-3, M1-4, M1-5, M1-8, M1-9, M1-10, M2-1, M2-6, M2-7, M2-8, M2-9, M3-3 et M4-2	

			de section, retalutage et recharges en granulats en têtes de bassin versant notamment - Etc.
Enjeu	Gestion quantitative		- Suivi de l'étude HMUC
Dispositions		GQ1-1, GQ3-3 et GQ1-3	- Organisation de journées de formations/démonstrations agricoles - Création et diffusion d'une lettre d'information agricole pour promouvoir les actions du CTEau et les bonnes pratiques - Acquisition de connaissances et suivi quantitatif sur les petits cours d'eau pour compléter les données hydrologiques - Suivis hydrologiques sur 26 points d'observation - Gestion des niveaux d'eau (BV Goulaine)
Enjeu	Risques d'inondation et d'érosion du trait de côte		- Poursuite du diagnostic ruissellement sur les zones de priorité 1
Dispositions		I1-3 et I1-5	- Inventaire des zones d'expansion de crues (1 ^{er} CT Eau pour Goulaine-Divatte, 2 ^{ème} CT Eau pour Robinets)

Au regard de l'analyse des éléments transmis, le bureau de la Commission locale de l'eau a examiné ce dossier lors de la séance du 5 octobre 2023 et a émis un avis **favorable**.

Nombre de votants	Abstentions	Avis favorables	Avis défavorable
12	0	12	0

Les actions inscrites sont en cohérence avec les enjeux et les objectifs définis par le PAGD et le règlement du SAGE en vigueur, ainsi que ceux du nouveau SAGE.

Le bureau de la CLE formule trois remarques sur ce contrat :

- Les inventaires de zones humides, de zones d'expansion de crues, des éléments du paysage et des plans d'eau sont inscrits dans le programme du 2^{ème} CT Eau pour le bassin versant des Robinets.
Certains de ces inventaires permettront à terme une protection de ces milieux naturels au sein des documents d'urbanisme du territoire. Le bureau de la CLE rappelle à la structure porteuse du CT Eau que cette inscription dans le 2^{ème} CT Eau peut amener à un report de leur protection au regard des cycles de révision des documents d'urbanisme concernés (SCoT, PLUi, PLU) ;
- Un des ouvrages prioritaires du SAGE fait l'objet d'une étude programmée au cours du 2^{ème} CT Eau. Des actions et travaux d'interventions seront à programmer à moyen terme, dans le cadre de la prochaine stratégie et feuille de route ;
- Les inventaires pour améliorer la connaissance des zones exposées aux risques d'inondation par ruissellement ne sont pas inscrits à la stratégie et à la feuille de route. La poursuite du diagnostic ruissellement sur les zones de priorité 1 doit constituer une première étape qu'il sera nécessaire de compléter dans le cadre de la prochaine stratégie, avec l'appui du CCTP mutualisé en cours de construction.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes respectueuses salutations.


Claude CAUDAL
Président de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire